

AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : Marché public de fournitures

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Service de l'éducation nationale de Saint-Pierre et Miquelon

Point de contact : Éducation Nationale

Adresse : 2 rue Maître Georges Lefebvre

Code postal : 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Téléphone : 0508410460

courriel : ia@ac-spm.fr

Adresse du profil d'acheteur (URL) : www.marches-publics.gouv.fr

sous la référence : EDUCNAT_IDR_MOBILIER_2022

OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :

Fourniture et pose de mobilier pour l'internat de la réussite à Saint-Pierre

Type de marché de fournitures : Achat

Classification CPV

Objet principal : 39100000¶

Lieu de livraison : Saint-Pierre (97500 Saint-Pierre et Miquelon)

L'avis implique : un marché public

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Fourniture et pose de mobilier pour l'internat de la réussite

Quantités :

La quantité des fournitures est précisée dans le CCTP.

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

Pour mémoire, les lots précédemment attribués sur l'opération construction de l'internat de la réussite sont :

Lot 1 : Gros-œuvre et VRD

Lot 2 : Charpente Isolation Bardage et Couverture

Lot 3 : Étanchéité

Lot 4 : Menuiseries Extérieures

Lot 5 : Salles de bains préfabriquées

Lot 6 : Menuiseries intérieures_Cloisons_Faux-Plafonds

Lot 7 : Revêtements sols et Peintures

Lot 8 : Électricité CF/cf _ SSI

Lot 9 : Chauffage_Ventilation_Plomberie sanitaire

Lot 10 : Agencement_Aménagement placards

Lot 11 : Équipement cuisine

Lot 13 : Installation chantier

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautonnement et garanties exigés :

Néant

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

- * Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
- * Les prix seront révisables ;
- * Les comptes seront réglés sous la forme de décomptes ;
- * Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le candidat remettant une candidature, pour la présente consultation, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements pourra le faire à titre individuel.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :

- * Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires – Marchés publics) ;
- * La forme juridique du candidat ;
- * En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
- * Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus;
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus;

Capacité économique et financière - références requises :

- * Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
- * Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par une attestation de l'assureur ;

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

A - Expérience :

La présentation d'une liste des principales fournitures livrées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur.

B - Capacités techniques :

- * Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
- * Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat

dispose pour la réalisation du marché public ;

* Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve demeurant valables s'ils ont déjà été transmis au pouvoir adjudicateur lors d'une précédente consultation.

Marché non réservé.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au cahier des charges.

PROCÉDURES

Type de procédure : Procédure adaptée \geq 90 000 €.

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 06/02/2023 à 12h00 heure de Saint-Pierre et Miquelon.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :
EDUCNAT_IDR_MOBILIER_2022

Autres informations :

* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;

* Unité monétaire utilisée, l'euro ;

* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2142-15 à R.2142-18 du CCP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;

* A titre indicatif, la fourniture et la pose des mobiliers devront être achevées au mois de juin 2023 ;

* Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;

* Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

Modalités d'ouverture des offres

* Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

* L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

* L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur

* Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts ;

* Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, l'offre rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

* Selon l'article R.2132.11, les candidats ou soumissionnaires peuvent adresser à l'acheteur une

copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans des conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres.

* Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues

* Le mode de transmission des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les offres transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

* Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'annexe 12 du CCP. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément et ne doit pas être verrouillé.

* Les offres transmises par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "EDUCNAT_IDR_MOBILIER_2022", le seront suivant les modalités précisées dans le règlement de la consultation.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif

Adresse : Place Lieutenant Colonel Pigeaud - BP 4200

Code postal : St-Pierre-et-Miquelon

Téléphone : 0508411030

Courriel : courrier@spm975.gouv.fr

Adresse Internet (URL) : <http://saint-pierre-et-miquelon.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;

* Référé Contractuel : 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;

* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;

* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Organisme chargé des procédures de médiation :

COMITE CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE MARCHES PUBLICS DE PARIS

5 rue Leblanc 75911 PARIS Cedex 15

Tel. : 0182524267 – Fax : 0182524295

Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 10/01/2023